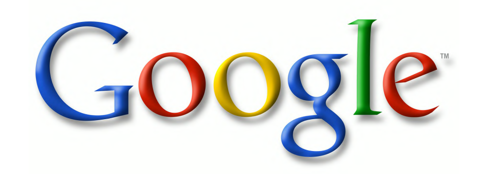
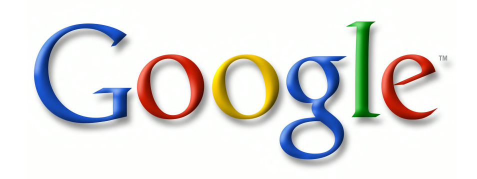
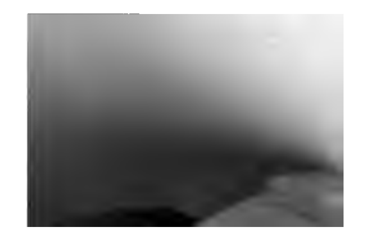





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06905651 7



Journal

3VHA

~~1248~~

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES DIX DERNIERS VOLUMES

DU

JOURNAL DES MINES.

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES
CONTENUES
DANS LES DIX DERNIERS VOLUMES
2341 DU V 29-38

JOURNAL DES MINES,

FAISANT SUITE A CELLE DES VINGT-HUIT PREMIERS VOLUMES DE CE MÊME RECUEIL;

AVEC une Table générale des Planches renfermées dans les trente-huit volumes du Journal, et un extrait des Actes du Gouvernement concernant les Mines et Usines, rendus pendant le dernier semestre de 1813, et les années 1814 et 1815, auquel on a joint un Index, par ordre alphabétique, des Actes dont il s'agit;

RÉDIGÉE par A. C. L. PELTIER,

Garde adjoint des Collections de l'École Royale des Mines, ancien Ingénieur des Mines, Directeur et Inspecteur d'exploitations, de la Société des Sciences et Arts du département de la Loire-Inférieure, etc., etc.;

PUBLIÉE

PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DES MINES,

SOUS L'AUTORISATION DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES.



A PARIS, 1811-15

CHEZ TREUTTEL et WÜRTZ, rue de Bourbon, n°. 17, et même Maison de commerce;

A LONDRES, 30, Soho-Square;
Et à STRASBOURG, rue des Serruriers.

1821.

DE L'IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD
(née Vallat la Chapelle).

JOURNAL DES MINES.

Rapport des volumes aux numéros et aux années (1).

VOLUMES.	NUMÉROS.	ANNÉES.
XXIX.	169 à 174	1811.
XXX.	175 à 180	
XXXI.	181 à 186	1812.
XXXII.	187 à 192	
XXXIII.	193 à 198	1813.
XXXIV.	199 à 204	
XXXV.	205 à 210	1814.
XXXVI.	211 à 216	
XXXVII.	217 à 222	1815.
XXXVIII.	223 à 228	

(1) Ce Tableau fait suite à celui placé en tête de la Table de M. *Leschevin*.

(*Note de l'Auteur*).

---

(1) Je n'ai indiqué dans cette table que cinq des principaux polyèdres; les dix-huit autres étant connus, ou dérivés de ceux-ci.

(*Note de l'Auteur.*)

(1) Cet article a été omis dans la table des XXVIII premiers volumes. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Cet article *id.*

(1) Voir, pour le commencement, le volume XXVII. 425. (*Note de l'Auteur.*)

B.

C.

Antimoine.

Argent.

Cuivre.

Fer.

Plomb.

Houille et *Houillères.*

Terres pyriteuses, vitrioliques; Pyrites; Mines de Sulfate de fer et de sulfate d'alumine.

---

(1) Ce terme est usité dans le même cas aux houillères de Montrelais (Loire-Inférieure). (*Note de l'Auteur.*)

D.

Noirmoutier (Vendée). 396. — du 10 octobre, qui autorise le sieur *Gérard Fallon* à établir deux laminoirs destinés à la fabrication des tôles de différentes espèces sur le ruisseau de Molignée, ou du Moulin, commune de Haut-le-Vastia (Sambre-et-Meuse). 397. — du même jour, portant que les sieurs *Delobel* sont autorisés à maintenir en état d'activité leur verrerie située en la commune de Ghlin, arrondissement de Mons (Jemmapes). 399. — du 23 octobre, qui autorise les sieurs *Jean-Joseph* et *Jean-Baptiste-Léon Ferry*, à rétablir la verrerie, à un four à deux places, dans la commune de la Seyne (Var). 400. — du 12 novembre, relatif à l'alunière de Flône, près de Huy (Ourthe). XXX. 439. du 15 novembre, qui nomme les membres qui composeront une commission spéciale chargée de proposer un mode de répartition et de recouvrement pour le payement de la contribution des forêts et des mines. 440. — du 22 décembre, qui autorise le sieur *Gédéon de Contamine*, à établir au lieu dit Houillette (Ardennes), une usine pour le traitement du cuivre jaune et rouge. 441. — du 28 décembre, relatif aux usines à fer du sieur *Gienauth*, maître de forges à Weinweiler (Mont-Tonnerre). 443. — du 28 décembre, qui homologue l'acte passé entre le directeur de l'école pratique des mines de Geislautern (Sarre), et divers particuliers, relativement à une acquisition de terrains pour ladite école. 445. — du 17 janvier 1812, portant que le sieur *Berthole-Libert de Beaufraipont* est autorisé à convertir en une tréfilerie le moulin à farine qu'il possède sur la rivière de Vesdre, dans la commune de Chénée (Ourthe). XXXI. 235. — du 21, même mois, relatif à la mine d'argent d'Allemont, et à celle de houille des Betons (Isère). 236. — du 27 janvier, portant que le sieur *Falleur* aîné est autorisé à établir une verrerie de verre à vitres et à bouteilles, dans la commune de Jennetz (Jemmapes). *Ibid.* — du même jour, portant que le sieur *Hébert* est autorisé à construire deux fours à plâtre sur un terrain dépendant du territoire de la commune de Passy (Seine). 237. — du 30 janvier, relatif au partage qui a été fait dans le département du Pas-de-Calais, de terrains et marais communaux contenant de la tourbe. 238. — du 12 février, concernant l'uniformité des poids et mesures. 453. Circulaire et arrêté de S. Ex. le

limites des mines de houille dites de Fins (Allier). XXXIV. 310. — du même jour, portant concession au sieur *Borel* et à la dame de *Chavarnay* des mines de houille de Cesenon (Hérault). 311. — du 3 janvier, contenant des dispositions de police relatives à l'exploitation des mines. XXXIII. 187 *et suiv.*, et XXXIV. 315. — du 13 janvier, relatif à l'usine à fer de Prez-Saint-Didier (Aude). 315. — du 14 janvier, qui nomme M. *Duhamel,* inspecteur-général des mines, et M. *Schreiber,* inspecteur divisionnaire. 316. — du même jour, qui nomme MM. *Allou* et *Simon,* ingénieurs ordinaires des mines. *Ibid.* — du 7 février, relatif à la mine d'antimoine de Maisons (Aude). 317. — du même jour, relatif à la mine de plomb de la Grave (Hautes-Alpes). 371. — du 14 février, relatif à la mine de houille de Gardanes (Bouches-du-Rhône). 392. — du 16 mars, relatif aux mines de houille de Trets et Auriol (Bouches-du-Rhône). 393. — du 22 mars, portant règlement général sur l'exploitation des carrières, plâtrières, glaisières, sablonières, marnières et crayères, dans les départemens de la Seine et de Seine et Oise. XXXIII. 353, et XXXIV. 395. — du même jour, contenant règlement spécial sur l'exploitation des carrières de pierres à plâtre dans les départemens de la Seine et de Seine et Oise. XXXIII. 365 et XXXIV. 395. — du 5 avril, relatif à la mine d'antimoine d'Anglebas (Puy-de-Dôme). 396. — du 8 avril, relatif aux mines de houille de l'ancien château de Namur (Sambre et Meuse). 397. — du 22 mai, relatif à la mine de sulfate de fer de Pallières (Gard). 453. — du 22 mai, relatif à la Société de Prévoyance en faveur des ouvriers houilleurs du département de l'Ourthe. XXXIII. 459, et XXXIV. 455. — du 12 juin, relatif à la fonderie de Sous-Bouhon (Sambre et Meuse). 456. — — du 26 juin, relatif aux mines de houille et de terre houille de Francière, commune de Floreffe (Sambre-et-Meuse. 458.) — du 4 juillet, qui approuve un règlement spécial concernant l'exploitation des carrières de pierres à bâtir dans les départemens de la Seine et de Seine et Oise. XXXIV. 144, *et voyez* Règlement. Extrait des décrets, contenant proclamation de brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation délivrés depuis l'année 1810, etc., pour les objets qui intéressent les mines, les sciences et les arts. XXX. 446 à 450.

(1) Il n'a paru, dans le *Journal des Mines*, que la première partie de ces observations. (*Note de l'Auteur.*)

E.

(1) Article omis dans la Table des 28 premiers volumes.
(*Note de l'Auteur.*)

(1) Sous ce titre sont réunis ici tous les articles insérés dans le *Journal des Mines*, et désignés *Extraits*. (*Note de l'Auteur*).

F.

---

(1) Quelques auteurs du Journal écrivent *granite*, et d'autres *granit*. Je regarde le premier comme le nom français de cette substance, et le second me paraît le nom en allemand; M. *Haüy*, dans sa Minéralogie, écrit *granite*, 4e. vol., page 429, etc.

(*Note de l'Auteur.*)

H.

(1) Article omis dans la Table des vingt-huit premiers volumes. (*Note de l'Auteur.*)

I.

(1) Ce Mémoire a été imprimé dans l'Annuaire statistique du département de l'Isere pour 1804.
(*Note des Rédacteurs du Journal des Mines*).

J.

K.

(1) Ce terme est aussi usité aux mines de houille de Montrelais (Loire-Inférieure). (*Note de l'Auteur.*)

M.

---

(1) Article omis dans la Table des vingt-huit premiers volumes du *Journal des Mines*. (*Note de l'Auteur.*)

(1) J'ai réuni, dans un même article, tous les titres MÉMOIRE, renvoyant, pour le détail, aux substances ou aux objets qu'ils traitent.

(*Note de l'Auteur.*)

(1) *Voir* les Tables des matières. XXIX. 157, et XXXI. 365 pour les détails qu'il serait superflu de donner ici.

(*Note de l'Auteur.*)

(1) Il m'a paru plus commode pour les recherches de mettre de suite *Mine* et *Mines*, quoique ce soit une faute de dictionnaire. (*Note de l'Auteur.*)

(1) Ce dernier article a été omis dans la Table des vingt-huit premiers volumes du *Journal des Mines*.

(*Note de l'Auteur.*)

N.

---

(1) Sous ce titre de *Note* sont compris tous les articles du *Journal des Mines* qui sont indiqués ainsi, et qu'il m'a paru nécessaire de réunir dans un seul. (*Note de l'Auteur.*)

(1) Voir, pour ce titre, la note ci-dessus, page 231.
(*Note de l'Auteur.*)

O.

---

(1) Article omis dans la Table des vingt-huit premiers volumes du *Journal des Mines.* (*Note de l'Auteur.*)

R.

(1) Quoique dans la Table analytique des vingt-huit premiers volumes du *Journal des Mines*, page 174, M. *Leschevin* ait placé cet article à la lettre *D*, j'ai cru devoir le porter à la lettre *S*, d'après le titre de l'article page 238 du XXXVI[e]. volume.

(*Note de l'Auteur.*)

---

(1) Indiquée *mine de houille* au 1er. volume, no. 5, page 33. *Voyez* la Table de M. *Leschevin*, page 540.

(*Note de l'Auteur.*)

(1) Ce terme est usité aussi aux houillères du département de la Loire-Inférieure, pour désigner des remblais dans l'intérieur des travaux. (*Note de l'Auteur.*)

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE DES DIX DERNIERS VOLUMES DU JOURNAL DES MINES.

TABLE GÉNÉRALE

Et description sommaire des 173 *planches renfermées dans les* 228 *Cahiers ou Numéros composant les XXXVIII volumes du Journal des Mines.*

NOTA. Les chiffres romains indiquent les volumes, et les chiffres arabes de la colonne suivante les pages auxquelles les planches ont rapport.

---

[1] A commencer de cette planche, qui est la 58e. de la collection (à cause de la planche 27 *bis*), chaque année a une série particulière de numéros. Les chiffres en petit romain indiquent ici ces mêmes numéros. (*Note de l'auteur.*)

---

[1] Cette Carte ne porte pas de numéro. (*Note de l'Auteur.*)

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.

DÉCRETS

ET

ORDONNANCES

Concernant les Mines, Minières, Usines et Carrières, rendus pendant le second semestre de 1813, *et les années* 1814 *et* 1815.

LES décrets et ordonnances concernant les mines n'ayant été insérés dans le *Journal des Mines* (à l'exception de quelques-uns) que jusques et compris le 1er. semestre de 1813, ce qui forme une lacune de deux ans et demi, on a pensé qu'il serait utile de remplir cette lacune, en faisant connaître ici les dispositions des principaux actes relatifs aux mines, émanés du Gouvernement pendant le second semestre de 1813, et les années 1814 et 1815. Dans le but de faciliter les recherches, on a eu soin de rappeler les titres de ceux qui ont déjà paru dans le Journal, et de placer à la suite de ces mêmes actes un index qui leur est particulier, et dans lequel ils sont classés suivant l'ordre alphabétique.

Second semestre de 1813.

erres à

DÉCRET du 5 avril 1813, relatif au commerce, à la circulation et à l'exportation des pierres à feu. (*Bulletin des Lois,* tome XLIII, page 265.)

xploita- des car- s.

DÉCRET du 4 juillet 1813, qui approuve un règlement spécial concernant l'exploitation des carrières de pierres calcaires, dites *pierres à bâtir*, dans le département de la Seine, et qui déclare ce règlement applicable aux carrières de même espèce, situées dans le département de Seine et Oise. (*Journal des Mines,* tome XXXIV, page 144 *et suiv.*)

Décret du 17 juillet 1813, portant : 1°. que, pour cause d'incompétence, l'arrêté du conseil de préfecture du département de la Mayenne, relatif au patouillet des forges de Montcor, dont les sieurs *Leboul* et *Bigot* sont propriétaires, est annulé; et 2°. que l'ancien mode de lavage, pratiqué auxdites forges, sera rétabli, et l'usage du patouillet suspendu, jusqu'à l'arrêt à intervenir. Forge Montco

Décret du 6 septembre 1813, qui autorise les sieurs *Simon Melchior de Bièvre,* et *Melchior Joseph Mareschal,* à exploiter pendant 99 ans, et dans une étendue de terrain de 14 hectares, une carrière d'ardoise au lieu dit de Bourache, commune de Fumay, département des Ardennes, en se conformant au mode d'exploitation prescrit par ledit décret, et sous la condition expresse que les requérans seront tenus d'exploiter par eux-mêmes, ou par leurs héritiers, sans pouvoir rétrocéder leurs droits à qui que ce soit. Ardois deBour

Décret du 6 septembre 1813, qui permet aux sieurs *Marie-Étienne Monnier* et *Emmanuel Jobez* de rétablir une usine à fer en la commune de Syam, canton de Champagnole, département du Jura, et qui autorise les demandeurs à fabriquer des fers blancs dans cette même usine, composée des divers artifices désignés au présent décret. Usine de Syan

Décret du 28 septembre 1813, qui accorde au sieur *Jean-Baptiste Raulot* la permission d'établir un bocard sur le ruisseau de Thonnance-les-Joinville, arrondissement de Vassy, département de la Haute-Marne, en remplacement du moulin à tan qui existait sur le ruisseau précité. Bocar Thonna

Décret du 26 décembre 1813, qui accorde aux dames *Anne-Élizabeth-Joséphine-Émelie de Choiseuil-Meuse,* épouse du sieur *Pierre-Marie de Suffren Saint-Tropès,* et *Adrienne-Béatrix-Françoise Chantal de Choiseuil-Meuse,* aux sieurs *Ignace-Hippolyte* et *Louis-Nestor-Casimir Commart* frères, le droit d'exploiter à perpétuité les mines de houille situées à Charbe la Laye, et autres communes environnantes, arrondissement de Schelestat, département du Bas-Rhin, dans une étendue de surface de 11 kilomètres 488750 mètres carrés, et sous les charges et conditions prescrites par ledit décret. Mine houille Charbe,

Décret du 26 décembre 1813, qui permet au sieur *Martin Lejeas* de transporter le feu de forge à lui appartenant Forge Tarsul.

dans la commune de Courtivron, sous les halles de la forge qui lui appartient également dans la commune de Tarsul, département de la Côte-d'Or.

lines de uille de nerve.

DÉCRET du 26 décembre 1813, portant qu'il est fait aux sieurs *Jean-Louis Picou*, propriétaire à Minerve, *Jean-François Loup*, propriétaire à Carcassonne, et *Jean-Vincent Loup*, officier de santé à Siran, tous les trois associés par acte du 13 juillet 1813, concession des mines de houille situées en la commune de Minerve, arrondissement de Saint-Pons, département de l'Hérault, et ce, dans une étendue en superficie de 4 kilomètres 52 hectomètres carrés, conformément au plan joint au présent décret.

Année 1814.

'sine de tels.

DÉCRET du 19 mars 1814, portant permission d'établir en la commune de Castels, département des Landes, un haut fourneau à fondre le minerai de fer et deux autres fourneaux de forges. (*Voyez* ci-après l'ordonnance du 4 novembre 1814.)

'arais de allée de carpe.

DÉCRET du 22 mars 1814, portant règlement sur la manière de pourvoir à l'achèvement et à l'entretien des travaux de desséchement des marais de la vallée de la Scarpe, département du Pas-de-Calais.

Iatières et d'ar- t.

ORDONNANCE du Roi, du 8 juillet 1814, qui permet, aux conditions y exprimées, la sortie libre des matières d'or et d'argent en lingots, piastres, monnaies étrangères et ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie. (*Bulletin des Lois*, tome Ier., page 275.)

génieurs Mines.

INSTRUCTION du conseiller d'État, directeur général des Mines, du 1er. septembre 1814, pour les ingénieurs en chef des mines. (*Journal des Mines*, tome XXXVII, page 439 *et suiv.*)

ɔudres et ɔêtres.

ORDONNANCE du Roi, du 23 septembre 1814, portant fixation : 1°. du prix du salpêtre livré par les salpêtriers à la régie des poudres et salpêtres; 2°. des prix des poudres et salpêtres vendus par ladite régie au Gouvernement et aux particuliers. (*Bulletin des Lois*, tome II, page 230.)

Ordonnance du Roi, du 19 octobre 1814, portant concession, au marquis *d'Osmond*, des mines de houille dites de Roche-la-Molière. (*Journal des Mines*, tome XXXVI, page 395 *et suiv.*) — Mines de houille de Roche-la-Molière.

Ordonnance du Roi, du 28 octobre 1814, qui approuve un règlement spécial concernant l'exploitation des crayères et des marnières dans les départemens de la Seine et de Seine et Oise. (*Journal des Mines*, tome XXXVI, page 459 *et suiv.*) — Crayères et marnières.

Ordonnance du Roi, du 4 novembre 1814, qui permet au sieur *Louis Frèrejean*, manufacturier à Lyon, de maintenir en activité, pendant trente ans, la fonderie de fer, cuivre et plomb, à lui appartenant, située rue de la Vieille, en ladite ville de Lyon, département du Rhône. — Fonderie établie à Lyon.

Ordonnance du Roi, du 4 novembre 1814, portant qu'il est sursis provisoirement à toute exécution du décret du 19 mars dernier, concernant l'établissement, par les sieurs *Turpin, Dubourg* et Compagnie, d'un haut fourneau à fondre le minerai de fer et de deux autres fourneaux de forges, en la commune de Castels, département des Landes, à proximité du haut fourneau et forges d'Uza, appartenant au marquis de *Lur Saluces.* — Usines de Castels et d'Uza.

Ordonnance du Roi, du 2 décembre 1814, qui fait concession au sieur *Paul-Barthelemi Goût*, propriétaire et manufacturier, des mines de houille, alun et couperose, situées en la commune de Bize, département de l'Aude, dans une étendue de surface de 16 kilomètres carrés 46 hectares. — Mines de la commune de Bize.

Ordonnance du Roi, du 26 décembre 1814, qui fait concession aux sieurs *Jean Barlatier* et *Libérat-Pierre-Hippolyte Barlatier* frères, *François Reboul, Pierre Armand, Joseph-Jean-Baptiste Graille*, et *Gaspard Brouchier*, du droit d'exploiter les mines de houille existantes dans les communes de Martigues et Châteauneuf-les-Martigues, département des Bouches-du-Rhône, sur une étendue de surface de 12 kilomètres carrés 81 hectares. — Mines de houille de Martigues.

Ordonnance du Roi, du 26 décembre 1814, portant que les tourbières communales, en exploitation pour l'usage commun des habitans, sont comprises dans les exceptions de la loi du 20 mars 1813, relative à la vente d'une — Tourbières communales

partie des biens des communes. (*Journal des Mines*, tome XXXVI, page 471 *et suiv.*)

Année 1815.

uillères ommen-

Ordonnance du Roi, du 13 janvier 1815, portant que les mines de houille découvertes et à découvrir, dans la commune de Commentry, arrondissement de Montluçon, département de l'Allier, accordées par arrêt du conseil du 12 juillet 1788, tant à la dame veuve de *Chazeron* qu'aux sieurs et demoiselle *Berthet*, sont concédées, pour les *trois quarts*, aux sieur *Brancas - Villars*, et *Nicolas-Rambourg*, propriétaires de forges, cessionnaires des droits de la dame *Chazeron* et dudit sieur *Berthet*; et, pour *un quart*, aux sieurs *Alamargot de Villiers*, *Dardant*, *Desbeauvais* et *de Bise*, ou leurs ayant-cause, héritiers de ladite demoiselle *Berthet*, pour en jouir comme concessionnaires par indivis, et dans la proportion précitée, à titre de propriétaires incommutables, conformément aux art. 51 et 53 de la loi du 21 avril 1810.

anufac- et ate-

Ordonnance du Roi, du 14 janvier 1815, contenant règlement sur les manufactures, établissemens et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode. (*Journal des Mines*, tome XXXVII, page 389 *et suiv.*)

uvrages et d'ar-

Ordonnance du Roi, du 3 mars 1815, contenant désignation des bureaux de douanes par lesquels doivent sortir les ouvrages d'or et d'argent destinés à l'étranger, et des bureaux de garantie auxquels doivent être envoyés les mêmes ouvrages venant de l'étranger. (*Bulletin des Lois*, tome III, page 209.)

irection rale des s.

Ordonnance du Roi, du 17 juillet 1815, qui réunit la direction générale des mines à celle des Ponts-et-Chaussées. (*Journal des Mines*, tome XXXVIII, page 160.)

ifacture glaces verre.

Ordonnance du Roi, du 29 septembre 1815, concernant la société anonyme formée pour l'exploitation des manufactures de glaces et de verre de Saint-Quirin et de Monthermé, départemens de la Meurthe et des Ardennes. (*Bulletin des Lois*, tome Ier., page 382.)

Ordonnance du Roi, du 30 octobre 1815, portant qu'il est fait concession aux sieurs *Rosentritt, Dandrez* et Compagnie, du droit d'exploiter la mine de houille dite de Lobsann, canton de Soulz, arrondissement de Wissembourg, département du Bas-Rhin, et les minerais de soufre, de vitriol et d'alun qui peuvent se trouver dans l'étendue de ladite houillère, sur une surface de 11 kilomètres carrés 75 hectares 61 ares. Houillè et minera de Lobsan

Ordonnance du Roi, du 29 novembre 1815, concernant les houillères de Trouilhas, arrondissement d'Alais, département du Gard. Houillè de Trouill

En vertu des dispositions de la présente Ordonnance :

1°. Les quatre concessions accordées par l'art. 5 du décret du 12 novembre 1809, dans l'étendue du terrain limité par l'art. 4, sont maintenues, avec la réserve portée en l'art. 7, en faveur des six premiers particuliers y désignés.

2°. Le sieur *Armand-Charles-Auguste de La Croix*, duc de *Castries*, tant comme aux droits de dame *Marie-Adélaïde de La Croix de Castries*, veuve d'*Alexandre-Louis*, vicomte *de Mailly*, et de *Edmond-Eugène-Philippe-Hercule de La Croix*, marquis de *Castries*, que comme représentant le maréchal *de Castries*, son père, est et demeure concessionnaire et propriétaire incommutable des mines de houille de l'arrondissement de Trouilhas, comprenant celles de la Grand-Combe, et de la totalité des mines de houille de la forêt d'Abilon, qui y sont réunies, pour ne former qu'un seul arrondissement de concession.

3°. La concession accordée aux sieurs *Jean-Jacques Puech* et *Pierre Goirand*, devant renfermer les mines de houille de l'arrondissement de Pradel, comprenant les mines de Trescol, sera composée, outre ces mines, de celles de Plusoc.

4°. Il n'est apporté aucune modification à la concession accordée au sieur *Stanislas Serres*, devant comprendre les mines de la Finadon.

5°. La concession accordée au sieur *Méjean* ne comprendra que les mines de la Levade et de la Touche.

6°. Les mines de Champeloison formeront un seul et

unique arrondissement de concession, lequel sera accordé, s'il y a lieu, aux sieurs *Pierre Souleiret, Louis Gasais, Jean-Louis Dautun, Antoine Polgé, Louis Dautun*, et *Jean Ginestouf*, ou à leurs ayant droit; à cet effet, les six particuliers ci-dessus nommés seront tenus de se retirer pardevant le préfet du département Gard, pour faire toutes les justifications, et satisfaire à toutes les obligations requises par la loi pour l'obtention des concessions, si fait n'a été.

7°. Il n'y a lieu à faire droit aux demandes des sieurs *Jean-Louis Gabourdès, Pierre Sauveron, Jean-Baptiste-Joseph Mathieu, Jean-Pierre-Deveze-Gardien Desparcieux, Nicolas-Largusier Aubrespin*, et *Remy*, desquelles ils sont et demeurent définitivement déboutés.

8°. Le duc *de Castries*, au nom et comme représentant feu le maréchal *de Castries*, son père, ancien concessionnaire des mines de houille de Masdieu, est réintégré dans la possession et jouissance desdites mines, à la charge par lui de se faire limiter et de satisfaire aux obligations prescrites par la loi.

FIN DES DÉCRETS ET ORDONNANCES.

INDEX

Des Actes relatifs aux Mines, rendus pendant le second semestre 1813, *et les années* 1814 *et* 1815.

A.

B.

D.

E.

F.

G.

M.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

FIN DE L'INDEX.

ERRATA (*).

ol.	pag.	lig.	*au lieu de*	*lisez*
I,	72,	16,	n°. 1 (**), le C. Chapsal.	le C. Chaptal.
	86,	16,	1, Larencas,	Lavencas.
	90,	16,	3, Tamarin,	Tamarisc.
	88,	6,	5, suraturer,	sursaturer.
II,	811,	19,	de srognons,	des rognons.
X,	810,	30,	ce colorique,	ce calorique.
II,	214,	9,	à-la-fois le vinaigre,	à-la-fois le plomb.
	394,	31,	commune de Savigny, canton de Varzé,	commune de Parigny, canton de Varzy.
V,	309,	31,	était pseant,	était pesant.
	438 *à* 441		*par-tout où il y a* Glauges (mines de plomb), département de la Haute-Vienne,	Glanges (mines de plomb), département de la Haute-Vienne.
	438,	19 *et* 22	M. de Vassau,	M. de Vassan.
V,			*la planche du* 75e. *cahier, porte* n°. IV,	*elle doit être* n°. VI.
V,	320,		*au titre courant*, de diiferses,	de diverses.
I,	301,		*au titre courant*, sur de la fotte, etc.,	sur de la fonte, etc.
II,	375,	33,	le Valdogmar,	le Valgodmar.
	376,	16,	M. Deskerbaye,	M. Desherbaye.
	377,	5,	d'Alpres-les corps,	d'Aspres-les-corps.
	401,	4,	par H. le Lièvre, ingénieur des mines,	par H. le Livec, ingénieur des mines.
X,	35,	14,	des dédôts,	des dépôts.
X,	114,	10,	Hellat,	Hellot.
	228,		*au titre courant*, de la farication,	de la fabrication.
I,	399,	4,	Pelletier (M.),	Peltier (A. C. L.).
V,	445,	33,	de M. de Gestos.	de M. Gestas.
I,	87,	12,	Poulhaouène,	Poullaouën.
VI,	159, 160,	14, 11,	Allonite,	Allanite.

J'avais d'abord l'intention de faire un errata général, et d'y reproduire ceux e trouvent à la fin de quelques cahiers et de plusieurs volumes du *Journal ines ;* mais, outre qu'il eût été long, c'eût été une répétition inutile. Je uis donc réduit aux fautes typographiques que j'ai découvertes ou qui : été indiquées, et qui avaient été omises dans les précédents.

(*Note de l'Auteur.*)

) Je ne mets ce renvoi aux cahiers que pour ces quatre premiers articles.

(*Note de l'Auteur.*)

Vol.	pag.	lig.	au lieu de	lisez
XXX,	180, 155,	40, 8, 15,	Creuzot,	Creusot.
	317,	3,	de Rode-Island,	de Rhode-Island.
	460,	15, 16,	1re. côl. — XXX. N°. 175. pag. Sur la magnésie native,	—. Sur la magnésie native. XXX. 77.
	463, 470, 473,	35, 5, 12, 22,	2e. col. Creuzot,	Creusot.
	475, 477,	11, 35,	— largeur de vallée 246, n°. 174, page 433,	largeur des vallées, 249, n°. 174. Page 443.
	486,	7,	1re. col. pourvuque,	prouve que
	490,	31,	2e. col. Maggerooe (isle de),	Maggeröe (isle de).
	496,	36,	— présentant un gisement,	présentent un gisement.
	499,	31,	— MM. Guillot, Duhamel et Monnet,	MM. Guillot-Duhamel et Monnet.
	500,	18,	— les tables aurifères,	les sables aurifères.
	512,	28,	— peut être exployé,	peut être employé.
XXXI,	121,	28,	marbre uniforme,	marbre ruiniforme.
	127,	1,	gisement de Coridon,	gisement de Corindon.
XXXII,	55,	31,	M. Passiorge,	M. Passinges.
	447,	26,	2e. col. audennes,	Andennes.
	453,	6,	437,	237.
	460,	25,	1re. col. Province de la	Province de —.
	462,	10,	— chaux sulfatée,	chaux fluatée.
		16,	— Chers (départ. du),	Cher (département de).
	464,	4,	— 454 et 464,	453 et 464.
	465,	23,	— géologique et minéralogique.	géologique, minéralogique et statistique.
	466,	4,	2e. col. de—; M. Collet-Descotils,	de—; par M. Collet-Descostils.
	467,	34,	1re. col. par T. C. Bruunller-Gaard.	par T. C. Bruun-Neergaard.
	471.	13,	2e. col. Volume XXXII,	volume XXXI.
	472,	29,	1re. col. chaux sulfatée,	chaux fluatée.
	.		2e. col. minéralogie (littérature),	minéralogique (littérature).
	473,	3,	— M. L. P. Dejussien,	M. L. P. Dejussieu.
		7,	— comme sous le nom,	connue sous le nom.
	47	9,	— volume XXXI,	volume XXXII.
	480,	5,	1re. col. chaux sulfatée,	chaux fluatée.
XXXIII,	442,	7,	*de la note*, Glauges,	Glanges.
XXXIII,	471,	3, 10, 21, 33,	du Vigau, départ. du Gard.	du Vigan. Départ. du Gard.

		lig.	au lieu de	lisez
XIV,	79,	20,	par M. Drolet,	par M. Dralet.
	467,	18,	1re. *col.* Sidérotecnie,	Sidérotechnie.
	473,	23,	2e. *col.* par Clément et Déorme,	par MM. Clément et Désormes
	486,	11,	— substance détonate,	substance détonante.
XXV,	51,	4,	du Villard, de Lans,	du Villard-de-Lans.
	121,	20,	Coutance,	Coutances.
	135,	16,	terrains pyroxènes,	terrains pyrogènes.
	208,	9,	kholenblende,	kohlenblende.
	223,	1,	*de la 2e. note marginale.* galeria,	galerie.
	229, 231,		*au titre courant.* Bergzaberg.	Bergzabern.
	282,	2,	*de la note au bas de la page.* insérée au n°.... de ce journal,	inséré au n°. 146. vol. XXV, de ce journal.
	322,	12,	78 degrés un quart,	78 degrés trois quarts.
	329,	7,	*à l'horizontale* de 0 degrés 1/4 pour 9 mètres 700	900.
		14,	*à la perpendiculaire* de 1 dégré 1/2 pr. 5 — 018	013.
		19,	*à la l'horizontale* de 2 — 1/4 pr. 8 — 779	799.
	330,	3,	——— de 2 — 3/4 pr. 7 — 679	699.
		20,	*à la perpendiculaire* de 4 — 3/4 pr. 6 — 030	050.
	331,	20,	——— de 7 — 1/4 pr. 6 — 096	076.
	332,	4,	——— de 7 — 3/4 pr. 6 — 067	081.
		6,	*à l'horizontale* de 8 — pour 10 — 159	139.
		22,	——— de 10 — pour 10 — 994	984.
		23,	*à la perpendiculaire* de 10 — pour 10 — 173	174.
	333,	5,	*à l'horizontale* de 10 — 1/2 pr. 9 — 886	885.
		9,	——— de 11 — pour 3 — 094	294.
		id.	——— de 11 — pour 4 — 595	395.
		11,	——— de 11 — 1/4 pr. 3 — 094	294.
		13,	——— de 11 — 1/2 pr. 3 — 094	294.
		18,	——— de 12 — 1/4 pr. 3 — 093	293.
	334,	22,	*à la perpendiculaire* de 15 — pour 3 — a78	278.
	340,	10,	——— de 28 — 1/2 pr. 1 — 043	048.
XXVI,	222,	21,	*après* à régulariser, *ajoutez en titre* Abbeville. 2e. inspection. M. Baillet, inspecteur divisionnaire.	
	223,	16,	*après* régulariser, *supprimez* Abbeville. 2e. inspection. M. Baillet, inspecteur divisionnaire.	
	305,	33,	*au lieu* du comestible.	du combustible.
	318,	29,	Pericospiques.	Périscopiques.
	369,	1,	Prime au Drauwack ou faveur.	Prime ou Drawack en faveur.
XXVII.	52,	22,	des usines.	des Mines.
	86,	3,	*du titre marginal,* pierres d'argile.	pierres d'Aigle.
		2[illegible],	ocites.	œtites.
	97,	2,	§. Galeries.	§. 3. Galeries.

Vol.	pag.	lig.	au lieu de	lisez
	212,	27,	deux grandes tonnes, etc. 54. fr. chaque.	*ajoutez à la colonne de l'addition* 72 francs.
	216,	2 *et* 3,	idenfiques.	identiques.
	242,	5,	helmintolithes.	helmintholites.
	28),		dans la bourellerie.	dans la bourrelerie.
XXXVIII,	75,	13,	*après* Société royale de Londres	*ajoutez :* sur le mouvement spontané des corps flottans.
	200,	19,	1er. *col.*, Pic-du-midi (*id.*)	Pic-du-midi (Pyrénées).
	272,	4,	*de la note* schichte.	schichten.
	314,	4, *de la note marg.* 17, *du texte.*	planer	plœner.
	337,	11,	mêm einstant.	même instant.
	343,	19 *et suivantes*,	caolin.	kaolin.
	369,	23,	(lette).	(letten).
	357,	8,	vakite.	wakite.
		9,	vake.	wake.
	404,	29,	le plier.	le piler.
	405,	26,	le long de chacune.	le long de chacun.
	456,	14,	est régularise.	est régularisé.
	457,	1,	très-agraéble.	très-agréable.
	468,	22,	note sur lei.	note sur les

Table des 28 premiers volumes.

Pag.	lig.	au lieu de	lisez
87,	29,	*mine de Plomb d'Erlembach.* vol. II, n°. 9, page 9.	vol. II, n°. 9, page 11.

120, 25, *Jusque et compris* 41, Article *Clouet*. De ligne 25 à ligne 30, appartient à *Clouet* (feu M.), bibliothécaire du Conseil des Mines, et de ligne 31 a ligne 41, appartient à *Clouet* (feu M.), professeur de chimie à l'Ecole de génie de Mézières.

		au lieu de	*lisez*
146,	16,	Glanges, (Haute-Vienne).	Glanges (Haute-Vienne).
210,	14,	catalogue, par ordre.	catalogue par ordre.
257,	8,	Glauges (Haute-Vienne).	Glanges (Haute-Vienne).
260,	6,	Grand-Combe, (le).	Grand-Combe (la).
261,	38,	XXVII. *161*.	XXVII. *161*. 346.
320,	1,	Larencas (Aveyron).	Lavencas (Aveyron).
406,	30,	Natrum d'Egyte, célébre dans l'antiquité, I, *3*, 77.	*substituer* Natron d'Egypte. I. 3. 77 et 78, connu sous divers autres noms. *ibid.* Natrum ou alkali minéral natif d'Egypte, I. *3*. 33.
413,	16,	ochres en France, I. *1*. 65.	ochres en France, I. *1*. 66.
430,	26,	Pelletier (M.).	Peltier (A. C. L.)
464,	26,	de Glanges (Haute-Vienne).	de Glanges (Haute-Vienne).
501,	7,	près Sauvigny. (Allier.)	près Souvigny. (Allier)
570,	26,	Tamarin (les cendres de)	Tamarisc (les cendres de).
602,	6,	Vassali-Eandi (M.)	Vassali (M.)

TABLE des 10 derniers volumes.

Pag.	lig.	*au lieu de*	*lisez*
20,	30,	et XXXIX.	et XXIX.
29,	—	XXXVII, 261.	XXXVIII, 261.
37,	5,	M. Michant de Vitry.	M. Michaut de Vitry.
44,	35,	Buch (M. de).	Buch (M. Léopold de), *et ces trois articles n'en doivent faire qu'un.*
	37,	Buch (M. Léopold de).	
45,	41,	Busch (M. de).	
46,	19,	le Erzebirge.	le Erzgebirge.
	41,	près Fostar.	près Goslar.
61,	38,	Aréolites.	Aérolites
126,	12.	de phosphure.	de phosphore.
	25,	M. Muthon.	M. Muthuon.
136,	43,	essai — sur l'Erzebirge ou les (*à supprimer*).	
138,	38,	en Irlande.	en Islande.
172,	31,	du XXXV.	du—XXXV.
175,	2,	employé à la	employée à la.
221,	7,	pois fôssiles.	poissons fossiles.
292,	21,	de la mer. 349.	de la mer. 439.
316,	28,	(Isère) 42 XXXV.	(Isère) XXXV. 42.
319,	38,	MINRRALES.	MINÉRALES.
337,	35,	*M. Monreiro.*	*M. Monteiro.*
341,	18,	Rocbes.	Roches.

FIN.





